

Règlement d'intérieur et informations pratiques

1. Respect du voisinage et de l'environnement

L'occupant s'engage à adopter un comportement respectueux vis-à-vis de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, faune, flore, équipements divers mis à disposition,... Il s'engage à respecter les règles reprises dans les paragraphes suivants du présent règlement d'intérieur remis lors de l'arrivée. Toute infraction à ce règlement peut conduire à la résiliation immédiate du contrat de location du gîte aux torts du locataire ou une cessation immédiate de service dans le cadre d'une occupation d'une chambre d'hôte. Le montant de la location (location du gîte) ou de la prestation de service (mise à disposition d'une chambre d'hôte) reste définitivement acquis au propriétaire.

2. Heure d'arrivée et de départ (check IN, check out) :

La mise à disposition des lieux se fait à partir de 17H00.
Les chambres d'hôtes ou le gîte doivent être libérés pour 13H00.

Dans certains cas (exemple: absence de location la veille ou le lendemain du départ), ces horaires peuvent être aménagés pour votre meilleure convenance. Nous pouvons également convenir de vous donner accès à l'établissement avant ou après ces heures afin de par exemple déjà déposer ou laisser vos bagages sur place...

3. Respect du voisinage :

Nous demandons à nos hôtes de bien vouloir respecter le sommeil et la tranquillité des autres personnes qui résident dans l'environnement immédiat du bâtiment. Sont donc visées, aussi bien les personnes présentes dans la chambre d'hôte voisine à la vôtre que les habitants des maisons voisines.

L'intérieur du bâtiment est non-fumeur ; des cendriers sont à disposition à l'extérieur.

4. Utilisation des lieux et des pièces communes

- a. Les pièces du rez-de-chaussée (salon, salle à manger et cuisine) et cave

Si vous occupez une chambre d'hôte et que l'autre chambre d'hôte est également occupée, nous vous demandons de ne rien laisser dans les pièces communes du rez-de-chaussée ou cave lorsque vous n'y êtes pas afin de ne pas encombrer les lieux et mobiliers qui sont également à disposition des autres hôtes. Il en va du confort de chacun.

La vaisselle (verre, assiettes, couverts, ...) utilisée doit être lavée rapidement après utilisation, nous vous demandons donc de ne pas la laisser traîner sur la table ou dans l'évier ceci par respect des autres hôtes.

Si vous occupez le Gîte en entier, vous avez la libre disposition du rez-de-chaussée et des caves

- b. Le jardin

Le jardin, ses terrasses et les équipements extérieurs (mobilier, barbecue, jeux d'enfants,...) sont à votre disposition en partage avec les propriétaires. De nombreux parterres de fleurs ou arbustes ainsi que des pots de fleurs ornent le jardin, nous vous demandons de bien vouloir prendre toutes les précautions afin de ne pas détériorer ceux-ci en pratiquant par exemple des jeux ou sports comme le football.

5. Accès au bâtiment :

Lors de l'arrivée, un jeu de clé comprenant 1 clé de la porte d'entrée, 1 clé de la cave et 1 clé de la terrasse vous sont remises. Vous avez également la possibilité d'accéder au parking et à l'enceinte du bâtiment directement par le portail électrique situé en bordure du canal. Cependant et sauf convention contraire, après 22H30, nous fermons le portail. Si vous rentrez après cette heure, vous ne pourrez plus mettre votre voiture au parking.

6. Internet - Télévision :

Vous disposez dans l'hébergement d'un accès Internet WIFI. Pour en bénéficier, votre ordinateur, pda, ... doit être équipé en conséquence. L'usage est illimité.

Vous disposez également dans chaque chambre ainsi qu'au salon d'une télévision et accessoirement d'un lecteur DVD. Merci d'adapter le volume en respect du voisinage et des autres hôtes éventuels.

7. Déchets :

Nous demandons à nos clients de bien vouloir participer au tri des déchets :

Dans le hall d'entrée de votre hébergement vous trouverez un sac bleu pour y déposer vos bouteilles en plastiques, canettes, conserves (nettoyées) vides. Vous trouverez également une caisse afin de jeter vos déchets en papier et carton ainsi qu'un contenant pour les bouteilles et récipients en verre.

Les WC sont tous équipés de poubelles afin de ne rien jeter dans les cuvettes pouvant obstruer les conduites.

8. Animaux :

Les animaux sont interdits, y compris les animaux de visiteurs qui viendraient vous rendre visite.

9. Service optionnels :

a. Snacks et boissons (En chambre d'hôte exclusivement) :

Dans la cuisine du rez-de-chaussée, nous plaçons à votre disposition des snacks, boissons, et plats préparés. Vous pouvez vous servir en libre service en indiquant sur la fiche (reprenant le tarif) présente sur le frigo les produits consommés. En fin de séjour, le relevé sera effectué, le paiement se fait à ce moment également.

b. Cave à vins

Une liste des vins de la cave du Tolet (reprenant le tarif) est disponible dans le salon. Ceux-ci ne sont pas à disposition en libre service, veuillez vous adresser au propriétaire si vous désirez déguster une bouteille.

c. Petit déjeuner (En chambre d'hôte exclusivement) :

Nous pouvons vous proposer un buffet petit déjeuner. Celui-ci est à commander la veille.

Le petit déjeuner peut être servi à partir de 07h00 du matin en semaine et 08h00 le Weekend, en terrasse ou dans la salle à manger de votre hébergement.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des informations complémentaires au présent règlement.